



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 87

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**Le financement de l'Agence canadienne
de développement international à l'étranger**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 16 février 2011

LE SÉNAT

Le mercredi 16 février 2011

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE FINANCEMENT DE L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL À L'ÉTRANGER

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. La ministre de la Coopération internationale a coupé le financement d'une organisation religieuse et chrétienne qui œuvrait à la justice sociale et aux droits de la personne et qui avait reçu l'appui de l'Agence canadienne de développement international. La ministre ne s'est pas arrêtée là; elle a par la suite altéré un document pour falsifier le dossier de sa relation avec ses bureaucrates à l'ACDI. Ce comportement est indigne d'une ministre qui a la responsabilité de faire preuve d'imputabilité, de transparence et de responsabilité vis-à-vis du Parlement et de la population canadienne.

Quelles conséquences subira la ministre pour avoir induit le Parlement et les Canadiens en erreur, et comment peut-elle justifier cette mesure si irréflective?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, la ministre a clairement dit, à la Chambre et au comité, que la décision venait d'elle. C'est aux ministres que revient la tâche de prendre les décisions comme celle-là. Et, dans le cas qui nous préoccupe, elle a pris la bonne décision. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous nous sommes engagés envers d'autres à voir à ce que l'argent affecté aux divers programmes aille à ceux qui en ont le plus besoin, mais nous nous sommes surtout engagés à rendre des comptes aux contribuables canadiens, car c'est de leur argent qu'il s'agit.

L'honorable Jane Cordy : Honorables sénateurs, le mot « not » figurait-il sur le document quand la ministre l'a signé?

Le sénateur LeBreton : Je répète ma réponse, parce qu'elle est on ne peut plus claire : la ministre a décidé de ne pas accorder les fonds demandés. C'est son travail. C'est elle qui a pris cette décision, et elle l'a fait dans l'intérêt des contribuables canadiens, car c'est de leur poche que provient l'argent dont il est question. Quand on regarde le travail extraordinaire qu'elle a fait pour délier l'aide alimentaire et faire en sorte que notre argent et nos services aillent à ceux qui en ont besoin, et non à ceux qui se contentent de belles paroles, nous devrions l'applaudir. Elle poursuivra son bon travail et elle continuera d'aider les groupes qui ont besoin de notre aide, que ce soit en Afrique ou ailleurs, mais sans jamais perdre de vue qu'il s'agit de l'argent des contribuables canadiens. Quoi qu'on en dise, c'est elle, la ministre, et c'est aux ministres de prendre les décisions.

L'honorable Robert W. Peterson : Honorables sénateurs, madame le leader est-elle en train de nous dire que le gouvernement approuve les gestes posés par sa ministre, qui a induit le Parlement en erreur en modifiant un document officiel?

Le sénateur LeBreton : Je dis que c'est la ministre qui a décidé de ne pas accorder les fonds demandés. C'est sa prérogative, en sa qualité de ministre, et je dirais même que c'est pour cette raison qu'elle est ministre. Au final, c'est toujours aux ministres que ces décisions reviennent. Et, en l'occurrence, la décision prise par la ministre est la bonne.

• (1420)

Le sénateur Peterson : Honorables sénateurs, je ne mets pas en question le droit de la ministre de prendre des décisions, mais elle a induit le Parlement en erreur et a modifié un document officiel. Est-ce que le leader approuve cela?

Le sénateur LeBreton : Je dis simplement que la ministre a déclaré à la Chambre et au comité qu'elle avait pris cette décision et je crois, comme la plupart des gens raisonnables, que c'était la décision à prendre.